

Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09

Page 1 / 14

## SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

### 1.1 Identificateur de produit

**febi 38200 antigel G 13**  
**Numero d'article: 38202, 38201, 38200**  
**UFI: GNSD-K3CJ-Y00M-P7EC**

### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

#### 1.2.1 Utilisations pertinentes

Antigel

#### 1.2.2 Utilisations déconseillées

Aucun connu.

### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

**Société** Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG  
Wilhelmstr. 47  
58256 Ennepetal / ALLEMAGNE  
Téléphone +49 2333 911-0  
Téléfax +49 2333 911-444  
Site internet www.febi.com  
E-mail info@febi.com

#### Secteur informatif

**Informations techniques** info@febi.com

**Fiche de Données de Sécurité** info@febi.com

### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

**Organe consultatif** +49 (0)89-19240 (24h) (seulement en anglais)

## SECTION 2: Identification des dangers

### 2.1 Classification de la substance ou du mélange [RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008]

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion.

## 2.2 Éléments d'étiquetage

Le produit doit être marqué selon le règlement (CE) N°1272/2008 (CLP).

### Pictogrammes de danger



### Mention d'avertissement

ATTENTION

### Contient:

Ethylène-glycol

### Mentions de danger

H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
 H319 Provoque une sévère irritation des yeux.  
 H302 Nocif en cas d'ingestion.

### Conseils de prudence

P101 En cas de consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.  
 P102 Tenir hors de portée des enfants.  
 P260 Ne pas respirer les vapeurs.  
 P280 Porter des gants de protection / des vêtements de protection / un équipement de protection des yeux / du visage.  
 P301+P310 EN CAS D'INGESTION: Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.  
 P501 Éliminer le contenu / récipient dans une installation de traitement et d'élimination appropriée, conformément aux lois et aux réglementations en vigueur et en fonction des caractéristiques du produit au moment de l'élimination.  
 P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.  
 P337+P313 Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.  
 P270 Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.  
 P314 Consulter un médecin en cas de malaise.

## 2.3 Autres dangers

### Dangers pour la santé

En cas d'ingestion suivie de vomissement, les matières peuvent pénétrer dans les poumons. Le contact fréquent et prolongé du produit avec la peau peut provoquer des irritations.

### Dangers pour l'environnement

Ne contient pas de matières PBT ou vPvB.

### Autres dangers

D'autres dangers n'ont pas été constatés dans l'état actuel des connaissances.

## SECTION 3: Composition / informations sur les composants

### 3.1 Substances

Non applicable

### 3.2 Mélanges

Le produit est un mélange.

Conc. [%]	Substance
30 - < 80	Ethylène-glycol
	CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - STOT RE 2: H373
> 10	Glycérol
	CAS: 56-81-5, EINECS/ELINCS: 200-289-5
1 - < 3	potassium 2-ethylhexanoate
	CAS: 3164-85-0, EINECS/ELINCS: 221-625-7, Reg-No.: 01-2119980714-29-XXXX
	GHS/CLP: Repr. 2: H361d - Eye Dam. 1: H318 - Skin Irrit. 2: H315
0,1 - < 0,3	méthyl-1H-benzotriazole
	CAS: 29385-43-1, EINECS/ELINCS: 249-596-6, Reg-No.: 01-2119979081-35-XXXX
	GHS/CLP: Acute Tox. 4: H302 - Aquatic Chronic 2: H411 - Repr. 2: H361d

### Commentaire relatif aux composants

Ne contient pas ou moins de 0,1% des substances énumérées dans la liste (liste des substances dites préoccupantes, candidates pour la procédure d'autorisation-SVHC). Pour le texte intégral des mentions H: voir la SECTION 16.

## SECTION 4: Premiers secours

### 4.1 Description des premiers secours

<b>Indications générales</b>	Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation
<b>Après inhalation</b>	Assurer un apport d'air frais. En cas de malaises, se rendre chez le médecin.
<b>Après contact cutané</b>	En cas de contact avec la peau, laver à l'eau savonneuse. En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
<b>Après contact avec les yeux</b>	Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Si l'irritation oculaire persiste: consulter un médecin.
<b>Après ingestion</b>	Demander aussitôt l'avis d'un médecin. Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Ne pas faire vomir.

### 4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'information disponible.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter les symptômes.  
Transmettre cette fiche au médecin.

## SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1 Moyens d'extinction

<b>Agent d'extinction approprié</b>	Dioxyde de carbone. Eau pulvérisée. Produits extincteurs en poudre. Mousse.
<b>Agent d'extinction non approprié</b>	Jet d'eau.

### 5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risque de formation de produits de pyrolyse toxiques.  
oxyde de carbone (CO)

### 5.3 Conseils aux pompiers

Utiliser un appareil respiratoire autonome.  
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

## SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Sol très glissant suite au déversement du produit.  
Formation de dépôts glissants en présence d'eau.

### 6.2 Mesures de protection de l'environnement

Empêcher la propagation à la surface (par ex. à l'aide de digues ou de barrières anti-huile).  
Ne rien rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux superficielles/les eaux souterraines.

### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant les liquides (par ex. sable, sciure, liant universel, terre à diatomées).  
Le produit absorbé est à éliminer conformément à la réglementation en vigueur.

### 6.4 Référence à d'autres sections

Voir les SECTION 8+13

## SECTION 7: Manipulation et stockage

### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Utiliser uniquement dans des zones bien ventilées.

Le produit est combustible.

Enlever immédiatement tout vêtement souillé ou éclaboussé.

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit.

Protéger la peau en appliquant une pommade.

Avant les pauses et avant de quitter le travail, se laver les mains.

Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Conserver uniquement dans le récipient d'origine.

Ne pas stocker avec des agents oxydants.

Conserver les récipients dans un endroit bien ventilé.

Conserver les récipients hermétiquement fermés.

### 7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Voir la SECTION 1.2

**SECTION 8: Contrôle de l'exposition / protection individuelle**

**8.1 Paramètres de contrôle**

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (FR)**

Substance
Ethylène-glycol
CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 20 ppm, 52 mg/m <sup>3</sup> , vapeur; TMT 84, FT 25
VLCT: Valeur limite court terme (15min): 40 ppm, 104 mg/m <sup>3</sup>
Glycérol
CAS: 56-81-5, EINECS/ELINCS: 200-289-5
VME: Valeurs limites de moyenne d'exposition: 10 mg/m <sup>3</sup>

**Composants possédants une valeur limite d'exposition (EU)**

Substance / CE VALEURS LIMITES
Ethylène-glycol
CAS: 107-21-1, EINECS/ELINCS: 203-473-3, EU-INDEX: 603-027-00-1
8 heures: 20 ppm, 52 mg/m <sup>3</sup> , H
Court terme (15 minutes): 40 ppm, 104 mg/m <sup>3</sup>

**DNEL**

Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
Industrie, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 56 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 229 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets locaux à long terme, 33 mg/m <sup>3</sup>
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 5,95 mg/kg bw/d
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 32 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 2,5 mg/kg bw/d
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 2,98 mg/kg bw/d
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8 mg/m <sup>3</sup>
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1
Industrie, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,5 mg/kg bw/day
Industrie, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 8,8 mg/m <sup>3</sup>
Consommateurs, absorption orale, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Consommateurs, dermique, Effets systématiques à long terme, 0,25 mg/kg bw/day
Consommateurs, inhalatoire, Effets systématiques à long terme, 4,4 mg/m <sup>3</sup>

**PNEC**

Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
Sédiment (Eau de mer), 330 µg/kg sediment dw
Sédiment (Eau douce), 3.3 mg/kg sediment dw
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 1 g/L
Eau de mer, 88.5 µg/L
Eau douce, 885 µg/L
Sol, 141 µg/kg soil dw

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09

Page 6 / 14

potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
Eau de mer, 36 µg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 71.7 mg/L
Sédiment (Eau douce), 6.37 mg/kg
Eau douce, 360 µg/L
Sédiment (Eau de mer), 637 µg/kg
Sol, 1.06 mg/kg
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1
Sédiment (Eau douce), 0,003 mg/kg
Eau douce, 0,008 mg/L
Station d'épuration/station de traitement des eaux (STP), 39,4 mg/L
Sédiment (Eau de mer), 0,003 mg/kg
Terrestres, 0,002 mg/kg
Eau de mer, 0,008 mg/L

**8.2 Contrôles de l'exposition**

<b>Indications complémentaires sur la configuration des installations techniques</b>	Assurer une ventilation du poste de travail adéquate. Les procédés de mesure destinés à la réalisation de mesures au lieu de travail doivent répondre aux exigences de performances de la norme DIN EN 482. Des recommandations sont par exemple indiquées sur la liste des substances dangereuses IFA.
<b>Protection des yeux</b>	lunettes de protection. (EN 166:2001)
<b>Protection des mains</b>	Caoutchouc nitrile, >480 min (EN 374-1/-2/-3). Les indications sont données à titre de recommandations. Pour de plus amples informations, veuillez vous adresser au fournisseur de gants.
<b>Protection corporelle</b>	Vêtement de protection léger.
<b>Divers</b>	Choisir les moyens de protection individuelle en fonction de la concentration et de la quantité de composants dangereux ainsi qu'en fonction des conditions spécifiques sur le lieu de travail. S'informer auprès du fournisseur des moyens de protection concernant la résistance aux substances chimiques de ces derniers. Eviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas inhaler les vapeurs.
<b>Protection respiratoire</b>	Protection respiratoire en atmosphère très concentrée en produit. Pour une brève exposition, appareil à cartouche filtrante combinée A-P2. (DIN EN 14387)
<b>Risques thermiques</b>	Aucun
<b>Limitation et surveillance de l'exposition de l'environnement</b>	Se conformer aux réglementations environnementales applicables limitant les rejets dans l'air, l'eau et le sol.

## SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	liquide
Couleur	violet
Odeur	douce
Seuil olfactif	Pas d'information disponible.
Valeur du pH	8,35
Valeur du pH [1%]	Pas d'information disponible.
Point d'ébullition [°C]	> 170 (352°F)
Point d'éclair [°C]	122
Inflammabilité (solide, gaz) [°C]	Pas d'information disponible.
Limite inférieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Limite supérieure d'explosion	Pas d'information disponible.
Propriétés comburantes	Non
Pression de vapeur/pression de gaz [kPa]	Pas d'information disponible.
Densité [g/cm <sup>3</sup> ]	1,13 (20 °C / 68,0 °F)
Densité relative	Non déterminé
Densité de versement [kg/m <sup>3</sup> ]	Non applicable
Solubilité dans l'eau	Miscible
Solubilité autres solvants	Pas d'information disponible.
Coefficient de partage [n-octanol/l'eau]	Pas d'information disponible.
Viscosité cinématique	Pas d'information disponible.
Densité de vapeur relative	> 1
Vitesse d'évaporation	Pas d'information disponible.
Point de fusion [°C]	-18
Température d'auto-inflammation	Non applicable
Temp. de décomposition [°C]	Pas d'information disponible.
Caractéristiques des particules	Pas d'information disponible.

### 9.2 Autres informations

Aucun

## SECTION 10: Stabilité et réactivité

### 10.1 Réactivité

Aucun risque connu lors d'une utilisation conforme aux fins.

### 10.2 Stabilité chimique

Le produit est stable sous des conditions normales.

### 10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Réagit au contact des acides, des bases et des agents d'oxydation.

### 10.4 Conditions à éviter

Voir la SECTION 7.2.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09

Page 8 / 14

**10.5 Matières incompatibles**

Non déterminé

**10.6 Produits de décomposition dangereux**

Pas de produits de décomposition dangereux connus.



**SECTION 11: Informations toxicologiques**

**11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008**

**Toxicité orale aiguë**

Produit
ATE-mix, oral, Souris, 2016 mg/kg bw
Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
LD50, oral, rat, 27 mg/kg bw
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, oral, rat, 4700 mg/kg
LDLo, oral, Humain, ca. 1600 mg/kg Lit.
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
LD50, oral, rat, 2043 mg/kg bw
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1
LD50, oral, rat, 720 mg/kg

**Toxicité dermale aiguë**

Produit
ATE-mix, dermique, Souris, > 3500 mg/kg bw
Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
LD50, dermique, Cobayes, 45 mL/kg bw
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LD50, dermique, Souris, > 3500 mg/kg Lit.
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
LD50, dermique, lapin, 2000 mg/kg bw
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1
LD50, dermique, rat, > 2000 mg/kg (OECD 402)

**Toxicité aiguë par inhalation**

Produit
inhalatoire, En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LC50, inhalatoire, rat, > 200 mg/m <sup>3</sup> 4h
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
LC50, inhalatoire, rat, 110 mg/m <sup>3</sup> (8 h)

**Lésions oculaires graves/irritation oculaire**

Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Irritant  
Méthode de calcul

Substance
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
œil, in vitro / ex vivo, OECD 437, corrosif

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09 Page 10 / 14

**Corrosion cutanée/irritation cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
lapin, in vivo, OECD 404, irritant

**Sensibilisation respiratoire ou cutanée** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée** Le données toxicologiques du produit complet ne sont pas disponibles.  
Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
Méthode de calcul

Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
NOAEL, inhalatoire, rat, 167 mg/m <sup>3</sup> air
NOEL, oral, rat, 50000 ppm
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
NOAEL, dermique, Chien, 2200 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé
NOAEL, oral, rat, 150 mg/kg bw/day, un effet néfaste observé

**Mutagénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Toxicité sur la reproduction** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Substance
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
NOAEL, rat, 300 mg/kg bw/day (P0)

**Cancérogénèse** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Danger par aspiration** En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

**Remarques générales**

Il n'existe pas de données toxicologiques concernant l'ensemble du produit.  
Les données toxicologiques citées concernant les composants sont destinées aux personnes exerçant des professions médicales, aux experts des domaines sécurité et protection sanitaire au lieu de travail ainsi qu'aux toxicologues.

**11.2 Informations sur les autres dangers**

**Propriétés perturbant le système endocrinien** Pas d'information disponible.

**Autres informations** Aucun

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09

Page 11 / 14

**SECTION 12: Informations écologiques**

**12.1 Toxicité**

Produit
En raison des informations disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Substance
Glycérol, CAS: 56-81-5
LC50, (4d), poisson, 54 g/L
EC50, (24h), Invertebrates, 10 g/L
Ethylène-glycol, CAS: 107-21-1
LC50, (96h), poisson, 41000 mg/l
EC50, (48h), Daphnia magna, 34250 mg/l
potassium 2-ethylhexanoate, CAS: 3164-85-0
LC50, (96h), poisson, 100 mg/L
EC50, (6d), Algae, 49.3 mg/L
EC50, (48h), Crustacea, 85.4 mg/L
méthyl-1H-benzotriazole, CAS: 29385-43-1
EC50, (21d), Daphnia magna, > 37,6 mg/L mg/L (OECD 202)
EC50, (48h), Daphnia sp., 15,8 mg/L (OECD 202)

**12.2 Persistance et dégradabilité**

<b>Comportement dans les compartiments de l'environnement</b>	Non déterminé
<b>Comportement dans les stations d'épuration</b>	Non déterminé
<b>Biodégradabilité</b>	Non déterminé

**12.3 Potentiel de bioaccumulation**

Pas d'information disponible.

**12.4 Mobilité dans le sol**

Pas d'information disponible.

**12.5 Résultats des évaluations PBT et VPVB**

Inclassables de PBT ou de VPVB sur base de toutes les informations disponibles.

**12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien**

Pas d'information disponible.

**12.7 Autres effets néfastes**

Pas de classification par calcul d'après la Directive des Préparations.  
Les données toxicologiques citées concernant les ingrédients ont été mises à disposition par les producteurs de matières premières.

### SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination

#### 13.1 Méthodes de traitement des déchets

Les résidus de produits sont à éliminer dans le respect de la directive en matière de déchets 2008/98/CE ainsi que selon les réglementations nationales et régionales. Un code de nomenclature selon le Catalogue européen des déchets (CED) ne peut pas être déterminé pour ce produit, car une classification n'est permise qu'après l'indication des fins d'utilisation par le consommateur.

##### Produit

Traiter dans une installation d'incinération, en tenant compte de la réglementation locale en vigueur.

Éliminer comme déchet dangereux.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

160114\*

##### Emballage non nettoyé

Les emballages non nettoyables doivent être éliminés de la même manière que le produit. Les emballages non contaminés peuvent être recyclés.

##### Catalogue européen des déchets (recommandé)

150102

150104

150110\* emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

### SECTION 14: Informations relatives au transport

#### 14.1 Numéro ONU ou numéro d'identification

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

#### 14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU

Transport routier vers ADR/RID MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport fluvial (ADN) MARCHANDISE NON-DANGEREUSE

Transport maritime selon IMDG NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

Transport aérien selon IATA NOT CLASSIFIED AS "DANGEROUS GOODS"

#### 14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport routier vers ADR/RID Non applicable

Transport fluvial (ADN) Non applicable

Transport maritime selon IMDG Non applicable

Transport aérien selon IATA Non applicable

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09 Page 13 / 14

**14.4 Groupe d'emballage**

Transport routier vers ADR/RID	Non applicable
Transport fluvial (ADN)	Non applicable
Transport maritime selon IMDG	Non applicable
Transport aérien selon IATA	Non applicable

**14.5 Dangers pour l'environnement**

Transport routier vers ADR/RID	Non
Transport fluvial (ADN)	Non
Transport maritime selon IMDG	Non
Transport aérien selon IATA	Non

**14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Indication correspondante aux sections 6 à 8.

**14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable

**SECTION 15: Informations relatives à la réglementation**

**15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

<b>PRESCRIPTIONS DE CEE</b>	2008/98/CE (2000/532/CE); 2010/75/UE; 2004/42/CE; (CE) 648/2004; (CE) 1907/2006 (REACH); (UE) 1272/2008; 75/324/CEE ((CE) 2016/2037); (UE) 2020/878; (UE) 2016/131; (UE) 517/2014
<b>RÈGLEMENTS DE TRANSPORT</b>	ADR (2021); IMDG-Code (2021, 40. Amdt.); IATA-DGR (2021)
<b>RÉGLEMENTATIONS NATIONALES (FR):</b>	Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France 2016.
- Observer les restrictions d'emploi	Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux femmes enceintes ou qui allaitent. Observer les restrictions d'emploi qui s'appliquent aux jeunes.
- VOC (2010/75/CE)	79,99 %

**15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Pour ce produit, une appréciation de sécurité des matières n'a pas été réalisée.

**SECTION 16: Autres informations**

**16.1 Mentions de danger (SECTION 3)**

H411 Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
H315 Provoque une irritation cutanée.  
H318 Provoque de graves lésions des yeux.  
H361d Susceptible de nuire au fœtus.  
H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.  
H302 Nocif en cas d'ingestion.

**Ferdinand Bilstein GmbH + Co. KG**

Date d'émission 11.01.2022, Révision 11.01.2022

Version 10. Remplace la version: 09

Page 14 / 14

**16.2 Abréviations et acronymes:**

ADR = Accord européen relatif au transport international des marchandises Dangereuses par Route  
RID = Règlement concernant le transport international ferroviaire de marchandises dangereuses  
ADN = Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voie de navigation intérieure  
ATE = acute toxicity estimate  
CAS = Chemical Abstracts Service  
CLP = Classification, Labelling and Packaging  
DMEL = Derived Minimum Effect Level  
DNEL = Derived No Effect Level  
EC50 = Median effective concentration  
ECB = European Chemicals Bureau  
EEC = European Economic Community  
EINECS = European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances  
EL50 = Median effective loading  
ELINCS = European List of Notified Chemical Substances  
EmS = Emergency Schedules  
GHS = Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals  
IATA = International Air Transport Association  
IBC-Code = International Code for the Construction and Equipment of Ships carrying Dangerous Chemicals in Bulk  
IC50 = Inhibition concentration, 50%  
IMDG = International Maritime Code for Dangerous Goods  
IUCLID = International Uniform Chemical Information Database  
IVIS = In vitro irritation score  
LC50 = Lethal concentration, 50%  
LD50 = Median lethal dose  
LC0 = lethal concentration, 0%  
LOAEL = lowest-observed-adverse-effect level  
LL50 = Median lethal loading  
LQ = Limited Quantities  
MARPOL = International Convention for the Prevention of Marine Pollution from Ships  
NOAEL = No Observed Adverse Effect Level  
NOEC = No Observed Effect Concentration  
PBT = Persistent, Bioaccumulative and Toxic substance  
PNEC = Predicted No-Effect Concentration  
REACH = Registration, Evaluation, Authorisation and Restriction of Chemicals  
STP = Sewage Treatment Plant  
TLV@TWA = Threshold limit value – time-weighted average  
TLV@STEL = Threshold limit value – short-time exposure limit  
VOC = Volatile Organic Compounds  
vPvB = very Persistent and very Bioaccumulative

**16.3 Autres informations**

**Méthode de classification**

STOT RE 2: H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée. (Méthode de calcul)  
Eye Irrit. 2: H319 Provoque une sévère irritation des yeux. (Méthode de calcul)  
Acute Tox. 4: H302 Nocif en cas d'ingestion. (Méthode de calcul)

**Positions modifiées**

SECTION 3 ajouté: méthyl-1H-benzotriazole